

Conditions générales & Conditions de participation – Camp Multisport Maracana 2026

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre l'Association Maracana (ci-après : « l'Organisateur ») et le participant, représenté par son représentant légal (ci-après : « le Participant »), dans le cadre des camps multisports organisés à St-Joux (La Neuveville).

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

2. Inscription et conclusion du contrat

L'inscription s'effectue exclusivement par le représentant légal via le formulaire officiel.

Le contrat est réputé conclu dès validation de l'inscription par l'Organisateur. Une confirmation est envoyée par voie électronique. En cas de non-réception, il appartient au Participant d'en informer l'Organisateur.

L'inscription est personnelle, ferme et non transférable.

3. Prix et conditions de paiement

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

Le paiement est exigible immédiatement lors de l'inscription. À défaut de paiement, l'Organisateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation.

4. Modification et annulation

4.1 Par le Participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Avec assurance annulation :

- Annulation sans frais jusqu'à 72 heures avant le début du camp
- Remboursement intégral en cas de maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical
- Passé ce délai : aucun remboursement, sauf disposition spécifique de l'assurance

Sans assurance annulation :

- Jusqu'à 30 jours avant le début du camp : CHF 120.– de frais
- Jusqu'à 72 heures avant : CHF 180.– de frais
- Moins de 72 heures ou absence : 100 % du montant dû

Les absences, interruptions ou départs anticipés, pour quelque motif que ce soit, ne donnent droit à aucun remboursement, sauf cas médicaux dûment justifiés.

4.2 Par l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier un camp en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (force majeure, décisions administratives, conditions météorologiques, nombre insuffisant de participants, etc.).

Dans ce cas, un remboursement total ou partiel pourra être effectué, sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne puisse être exigée.

5. Responsabilité

Chaque Participant doit être couvert par une assurance maladie, accident et responsabilité civile privée.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou immatériels survenant durant le camp, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle prouvée.

6. Santé et aptitudes

Le représentant légal garantit que le Participant est en bonne santé et apte à pratiquer des activités sportives.

Toute information médicale pertinente (allergies, traitements, restrictions, etc.) doit être communiquée avant le début du camp. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'omission.

7. Comportement et exclusion

Le Participant s'engage à respecter les règles, consignes et encadrements.

En cas de comportement inapproprié ou mettant en danger autrui, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure le Participant, sans remboursement ni indemnité.

8. Effets personnels

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

9. Droit à l'image

Sauf opposition écrite préalable, le représentant légal autorise l'Organisateur à utiliser des images (photos, vidéos) du Participant à des fins de communication, sans contrepartie financière.

10. Protection des données

Les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation des camps. Elles ne sont transmises à des tiers que si cela est nécessaire au bon déroulement de l'événement.



11. Nullité partielle

Si une disposition des présentes conditions est jugée invalide, les autres dispositions restent pleinement applicables.

12. Droit applicable et for

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.

Le for juridique est situé dans le canton de Berne.

La Neuveville, le 1^{er} mai 2026

Association Maracana